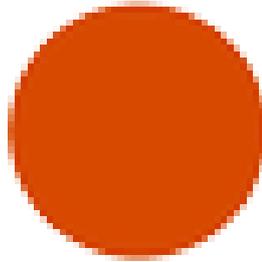
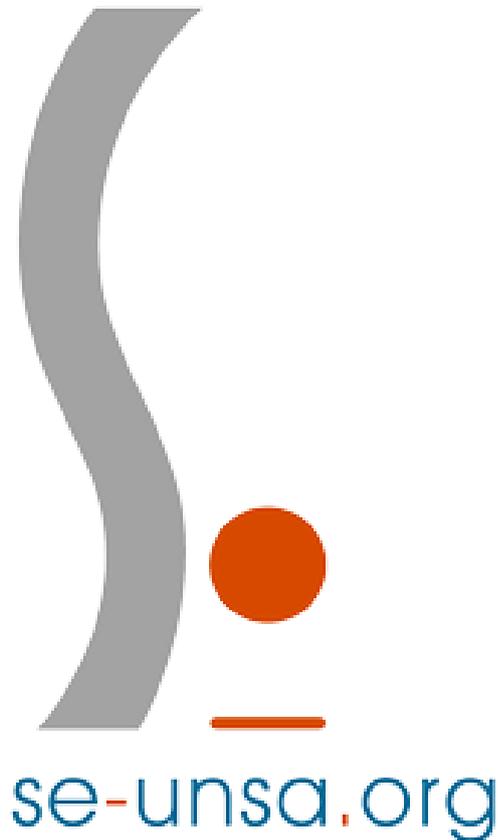


**Livret d'accueil 2020**  
**SE-UNSA**  
**Section**  
**départementale 976**





**Le Se-Unsa est heureux de t'accueillir à MAYOTTE à la rentrée scolaire 2020 !**

**Un syndicat utile pour mieux**

**vous aider à faire votre choix et vous installer.**

**Contactez nous :**



***Vital Kuola, Secrétaire Départemental du Se-Unsa MAYOTTE***

***Tél : 06 39 06 24 08 et toute l'équipe du SE-UNSA Mayotte***

***Mail : [976@se-unsa.org](mailto:976@se-unsa.org)***

***Site : <http://sections.se-unsa.org/976>***

***Adresse postale :***

***SE-UNSA Section de Mayotte  
BP 613 KAWENI  
97600 MAMOUDZOU  
MAYOTTE***

## Points de repères historiques :

**25 Avril 1841** : Traité de cession de Mayotte à la France.

**13 Juin 1843** : Prise de possession française.

**1846 - 1886** : Mayotte, colonie sucrière.

**09 Décembre 1846** : Ordonnance royale portant sur l'abolition de l'esclavage à Mayotte.

**27 Avril 1848** : Décret libérateur, abolition de l'esclavage 1864 : Première école publique à Dzaoudzi.

**1886 - 1887** : L'archipel des Comores devient un protectorat français.

**1908 - 1914** : Archipel des Comores: Province de « Madagascar et Dépendances »

**24 Septembre 1946** : Les Comores accèdent au statut de Territoire d'Outre-mer (TOM)

**Juin 1956** : Loi-cadre (Defferre) instituant une Assemblée territoriale.

**Juillet 1957** : Le Conseil du Gouvernement des Comores, doté d'une autonomie interne, est créé par décret.

**15 Juin 1973** : Accords sur l'accession progressive à l'indépendance.

**22 Décembre 1974** : Referendum d'autodétermination des Comores (Mayotte dit non à l'indépendance à 63,8 %)

**06 Juillet 1975** : Déclaration unilatérale de l'indépendance des Comores.

**08 Février 1976** : Nouvelle consultation de Mayotte (Mayotte souhaite demeurer au sein de la République Française à 99,4 %)

**11 Avril 1976** : Referendum statutaire (79,6 % en faveur de la départementalisation, solution non proposée au suffrage). Mayotte devient une Collectivité Territoriale à caractère départemental.

**24 Décembre 1976** : Mayotte devient une Collectivité Territoriale de la République française, sur la base de l'article 72 de la Constitution.

**19 Octobre 1986** : Visite du Premier Ministre : Jacques Chirac.

**31 Décembre 1986** : Intégration de Mayotte dans la loi-programme relative au développement des DOM.

**24 Novembre 1994** : Visite du Premier Ministre : Edouard Balladur.

**28 Octobre 1999** : Décès de Zéna M'DÉRE, co-fondatrice du Mouvement Populaire Mahorais.

**02 Juillet 2000** : Consultation sur l'avenir institutionnel de Mayotte. Mayotte va devenir une Collectivité départementale.

**13 Juillet 2001** : Mayotte constitue, conformément à l'article 72 de la constitution, une Collectivité territoriale qui prend le nom de «Collectivité Départementale de Mayotte».

**21 Juillet 2003** : Loi de programmation pour l'outre-mer.

**1er Janvier 2008** : Passage au régime dit d'« identité législative »: l'ensemble du droit commun est applicable par défaut sauf dans certains domaines spécifiques comme la fiscalité, l'urbanisme, le droit social...)

**16 Mars 2008** : renouvellement du Conseil Général.

**18 Avril 2008** : Adoption, à l'unanimité par les conseillers généraux de Mayotte, d'une résolution invitant le gouvernement français à transformer la collectivité en DOM.

**29 Mars 2009** : Consultation sur la départementalisation. Le « oui » l'emporte avec 95,2 % des suffrages.

**31 Mars 2011** : Passage effectif au statut de DOM.



### Décalage horaire

Le décalage horaire est de + 2 heures en hiver et de + 1 heure en été. Exemple : en hiver, lorsqu'il est 12h00 à Paris, il est 14h00 à Mamoudzou.

### Climat

Mayotte jouit d'un climat de type « tropical humide », qui présente deux saisons bien marquées :

L'été austral, correspondant à la saison des pluies, s'étend d'octobre à mars. Les températures y sont particulièrement élevées (32° en moyenne), et le taux d'humidité très important. Cette saison concentre l'essentiel des précipitations annuelles et c'est aussi la saison où l'île est exposée à des risques cycloniques non négligeables (même si la plupart des météores perdent de leur puissance en traversant Madagascar).

La saison sèche, ou hiver austral, s'étend d'avril à septembre. L'île est alors soumise au régime des alizées, vents secs venant du sud-est. Les températures et l'humidité sont moins élevées que durant la saison des pluies, et la pluviométrie est faible.

### Téléphone - Internet - Courrier - Services postaux

Pour joindre Mayotte, composer pour le fixe le 0269 + les 6 chiffres du numéro de votre correspondant. Les opérateurs principaux sont Orange, SFR et Only (outremer télécom). Depuis 1er Mai 2016 il n'y a plus de roaming (appel sans surtaxe).

## Santé

### Vaccinations :

Aucune vaccination n'est exigée mais il est cependant conseillé de mettre à jour les vaccinations de base, surtout si vous êtes amenés à vous déplacer dans la région (hépatite A et B, tétanos, poliomyélite, typhoïde).

### Paludisme et chikungunya :

À Mayotte, les piqûres de certains moustiques peuvent transmettre le paludisme et le chikungunya. Il est donc recommandé de se conformer aux conseils de prévention et de lutte prises par les autorités sanitaires locales (protection par tous moyens contre les piqûres des moustiques : répulsifs, vêtements couvrant imprégnés, diffuseurs d'insecticides, serpentins, moustiquaires...).

### Système de santé :

Les pharmacies sont nombreuses et assez bien achalandées vous pouvez tout trouver sur place. Trois pôles hospitaliers sont implantés et complètent le réseau de médecins libéraux : Centre Hospitalier de Mamoudzou avec antennes : à Mamoudzou, en Petite Terre, à M'Ramadoudou (Chirongui). Chaque ville ou grand village a un dispensaire. La plupart des spécialités sont assurées à Mayotte.

### MGEN :

Une section départementale existe à Mayotte. Il faut demander le transfert de votre dossier à la section MGEN Mayotte : Centre maharaja bat F, rue de l'archipel-ZI de Kawéni 97600 Mamoudzou. Tel 0243391567 : 9h à 17h du lundi au vendredi (heure de Paris). Mail : [sd976@mgen.fr](mailto:sd976@mgen.fr)

## Commerces

On trouve de tout à Mayotte !

Les zones industrielles et commerciales sont concentrées sur la commune de Mamoudzou. Electroménager, mobilier, déco, bricolage, de nombreux magasins existent sur Mamoudzou et Kawéni.

Comme beaucoup de choses sont importées, il faut multiplier les prix en moyenne d'1/3 de plus qu'en Métropole. Acheter d'occasion peut être une solution, mais certains particuliers vendent aussi cher que le neuf. Consulter les sites internet de petites annonces :

Mayotte Hebdo (pour les annonces de particuliers) : <https://www.mayottehebdo.com>

Mayotte on line (pour les annonces de particuliers) : <https://www.mayotte-online.com>

Le 976 (annonces gratuites) : <http://www.976-mayotte.fr>

Expatsblog Mayotte :

<http://www.blogexpat.com/fr/dir/mayotte.htm>

Ensuite, pour les courses quotidiennes ou hebdomadaires, des supermarchés de taille moyenne existent dans tout Mayotte avec les mêmes prix qu'à Mamoudzou puisqu'il s'agit des mêmes enseignes.



## Logement

Les éléments d'appréciation variant d'un individu à un autre, nous vous recommandons de contacter les collègues sur place, pour de plus amples informations ou nos délégués de secteur. Toutes les prestations de service sont normalement assurées même en brousse. Trouver un logement : Il faut passer par des particuliers ou contacter la SIM (société Immobilière de Mayotte) ou autre agence locative. Il convient de bien cibler ses besoins ou envies, de comparer les prix des loyers, les disponibilités des appartements ou maisons ! Les loyers SIM ou chez des particuliers varient entre 400 euros pour un T2 dans un village isolé à 1000 euros pour une maison (T3 ou T4) en moyenne. Certaines maisons avec vue sur le lagon voient leur loyer augmenter à 1500 euros. Attention aux bouchons, la localisation du logement est à bien appréhender en fonction des postes ciblés ! Les embouteillages sont nombreux le matin pour entrer dans Mamoudzou, en fin d'après midi pour en sortir ! Si vous devez prendre la barge tous les jours, prévoyez du temps et de la patience même si les rotations fonctionnent souvent très bien !

Les sites Internet à consulter (ordre aléatoire): La SIM (société immobilière) : <https://www.sim-mayotte.com>

Mayotte Hebdo (pour les annonces de particuliers) : <https://www.mayottehebdo.com>

MPL Immobilier (société immobilière) : <http://www.mpl-immobilier.com>

Mayotte on line (pour les annonces de particuliers) : <https://www.mayotte-online.com>

Blog EXPAT (pour les annonces de particuliers) : <http://www.expats.com/fr/guide/afrique/mayotte/>

Agence de l'île (société immobilière) : <http://www.agencedelile.net>

NB : le rectorat étudie en fonction du prix du loyer et des revenus du fonctionnaire les remboursements partiels de loyer. Le remboursement mensuel varie de 0 euros à 250 euros environ. Un dossier sera à compléter. (C'est l'UNSA qui l'a revendiqué, et c'est l'UNSA qui l'a obtenu !)



## Banques - Assurances

Vous pouvez garder votre banque métropolitaine.  
Banques présentes à Mayotte :

*Banque Française Commerciale Océan Indien (BFCOI)*  
*Crédit Agricole*  
*Caisse d'Epargne*  
*BRED*  
*La Banque Postale*

La carte bleue est acceptée quasiment partout. Les distributeurs et guichets automatiques se multiplient (Ils sont nombreux à la fois en Grande-Terre et en Petite-Terre).

Attention, la MAIF n'existe pas à Mayotte. Depuis de nombreuses années nous demandons son installation.  
Les principales agences d'assurance présentes sont :

*Groupama Zi Kawéni 97600 Mamoudzou - 02 69 62 59 92*

*GMF Résidence*  
*Les 4 frères Papango, place Mariage 97600*  
*Mamoudzou - 0970 809 809*

*PRUDENCE CREOLE*  
*Kawéni Nationale 97600 Mamoudzou - 0269 61 11 10*

*Assurance Allianz JL Henry*  
*Place de France 97610 Dzaoudzi - 02 69 60 44 33*

*PFA/AGF place de France, Dzaoudzi - 02 69 60 44 33*

*Ylang Assurances*  
*5 bd Stade 97600 Mamoudzou - 02 69 62 04 44*

## Transports internes

Les taxis individuels ou collectifs urbains sont de bons transports en commun en Petite Terre ou à Mamoudzou (1,40 euros la course). Pas de ligne de bus régulière comme en métropole. En brousse, les "taxis brousse" appliquent un tarif selon la distance (compter 5 euros environ pour partir du village le plus éloigné et arriver à Mamoudzou).

Un service de barges assure la liaison entre Grande-Terre et Petite-Terre. Rotation toutes les 30 min de 6h à 20h puis toutes les heures jusqu'à minuit avec deux barges disponibles (l'une réservée aux voitures ou camion, une autres mixte voitures-piétons-motos). Le paiement du transport aller-retour s'effectue à la gare maritime à Mamoudzou, en Grande-Terre. 75 centimes pour un piéton, 2 euros en deux-roues et 15 euros pour une voiture (aller/retour). La traversée dure environ 15 minutes. L'auto-stop est aussi très développé dans l'île.

## Compagnies aériennes

Les compagnies aériennes présentes sont :

### *Air Austral*

### *Air Madagascar*

liaisons vers Madagascar mais compagnie peu fiable – retard ou annulation de vol.

Destinations possibles au départ de Mayotte :

*En vol direct* : Métropole, Kenya, Tanzanie, Comores, Madagascar, La Réunion.

*En correspondance* : Afrique du Sud, Ile Maurice, Seychelles, Thaïlande et Emirats Arabes Unis.

Pour une liaison A/R entre Mayotte et la métropole, compter entre 900 et 1500 euros par adulte. Attention, réserver le plus tôt possible pour bénéficier des meilleurs tarifs, ici réservations fréquentes avec 10 à 12 mois d'avance.

## Agences de voyage :

**AIR AUSTRAL 0269609090**

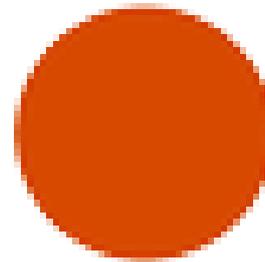
**AIR MADAGASCAR 0269610153**

**INTER-ILES 0269602121**

**MAOREVOYAGES 0269618773**

**MAYOTTE EVASION 0269620809**

**MAYOTTE TOURISME VOYAGES (MTV) 026961150**



## Les écoles

La démographie mahoraise est « dynamique », la population croît très vite par rapport aux constructions scolaires. Les effectifs de nos classes tournent autour de 30 élèves par classe.

A partir de la rentrée 2013, le Vice-Rectorat propose deux types de fonctionnements :

**Les écoles en rotation (car nombre de classes supérieur au nombre de salles disponibles) : des classes ont cours le matin, d'autres, l'après midi**

Les écoles ayant assez de locaux disponibles sont « sans rotation » avec les horaires suivants : 7h30/10h30 puis 13h/16h.

Cette nouveauté est liée à l'application à Mayotte de la réforme nationale sur les rythmes scolaires. Cette proposition de fonctionnement, actuellement en débat, est dénoncée tant par la section nationale du Se-Unsa que par la section académique de Mayotte.

**Une carte répertoriant l'ensemble des écoles est disponible sur notre site internet.**

De nombreuses écoles privées sont aussi implantées et prennent en charge des enfants de maternelle et/ou de primaire. Le cout est d'environ 2600 euros par enfants par an. Contacter l'école en avance car certaines sont débordées de demandes.

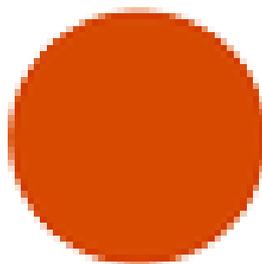
## Les collèges et lycées

De nombreux collèges et lycées sont assez récents du fait de la poussée démographique. L'équipement de ces établissements est assez bon dans l'ensemble à part les installations sportives insuffisantes.

**Les établissements du second degré fonctionnent tous en deux demi-journées et certains le samedi (faute de locaux disponibles).**

Le niveau scolaire est « faible ». Les différentes évaluations nationales montrent que Mayotte est un des départements qui a le taux de réussite scolaire le moins élevé de France d'où des difficultés pédagogiques fortes. La pluri culturalité des classes fait de l'enseignement à Mayotte. Le français n'est pas la langue maternelle pour de nombreux élèves.

**Une carte répertoriant l'ensemble des établissements du second degré est disponible sur notre site internet. <http://sections.se-unsa.org/976/>**



## Sécurité

L'insécurité dans notre île est une préoccupation majeure. Sans tenir des propos alarmistes, la question de la sécurité à Mayotte est dans tous les esprits quasiment au quotidien !

Les cambriolages sont très fréquents, et dans certains quartiers, permanents. Les cambriolages sont parfois et à certaines périodes assortis de violences physiques (voire séquestration ou viol) à l'intérieur même des appartements ou maisons. La quasi-totalité des maisons est équipée de grilles (renforcées ou non) mais il convient d'effectuer parfois un renforcement de sécurité (porte en fer, alarme, association de voisins, gardien jour et/ou nuit, etc.).

Les vols sont aussi fréquents et concernent tous les types de bien stockés à l'extérieur de la maison, notamment deux-roues, voitures et moteur hors-bord voire bateau.

Des agressions physiques en journée peuvent avoir lieu dans certains lieux : ainsi les zones de SAZILEY (plage, presqu'île et chemin de randonnées), de la plage du PREFET, de la plage et des cascades de SOULOU sont absolument à éviter.

Pour les autres zones, le seul conseil pour toute sortie est la grande prudence, avec des conseils de base :

**Eviter les activités isolées : sortir si possible nombreux et dans des zones fréquentées**

**Eviter le tape-à-l'œil : appareil photo ou caméra en bandoulière, gros sac à dos à proscrire, etc.**

**Ne rien laisser sans surveillance**

Ne rien laisser d'apparent dans les voitures (voire les laisser les portières ouvertes pour éviter les bris de glaces...)

**Ces conseils sont notamment valables pour les activités suivantes : plage, randonnée, etc.**

Nous vous laissons le soin d'analyser plus en profondeur les causes et enjeux (historiques, politiques, ...) liés à ces questions à Mayotte. Pas de panique pour autant, ces paragraphes peuvent sembler négatifs, puisque nous listons les difficultés. Rassurez-vous, la vie à Mayotte a d'excellents aspects et on n'y vit bien ! Avec des précautions...

## Déménagement

Plusieurs solutions s'offrent à vous :

Un minimum d'affaires envoyé par voie postale (compter un mois d'acheminement en colis économique outre-mer pour 50 euros les 30kg environ)

Un transport par voie maritime en conteneur. Dans ce cas là, passer par une société de déménagement ou un transitaire est conseillé. Ce sont eux qui assureront la partie administrative et technique du déménagement (Déclarations en douane, assurance, manutention, aconage...).

Plusieurs options peuvent être choisies, la solution économique consiste à faire vous-même les cartons et préparer les meubles (démontage de certains). La voiture peut bien sur faire partie du voyage, le conteneur est alors aménagé en deux parties (mobilier et véhicule).



Deux tailles de conteneur sont disponibles : 20 pieds/ soit 30 m3 environ / prix moyen 5000-7000 euros depuis métropole ou 40 pieds / soit 60 m3. Faites établir plusieurs devis avant de vous décider. Pour réduire les coûts, beaucoup de collègues partagent un conteneur, c'est le système du groupage. Il est possible également d'envoyer uniquement son véhicule, chargé ou non de cartons (environ 2000 euros depuis métropole). Plusieurs collègues ont hélas eu de mauvaises surprises avec cette formule (effraction, vol des affaires dans le véhicule, dégradation). Bien se renseigner avant de choisir cette option auprès de sa compagnie d'assurance. Le délai est d'environ 2 mois mais un délai de déchargement est à prendre en compte (quelques jours). De nombreux collègues ayant fait partir un peu tard leur conteneur sont obligés de « camper » dans leur maison pendant plusieurs semaines à la rentrée. Pour les collègues arrivant d'autres DOM-TOM les coûts et délais sont bien plus élevés. Consulter notre site internet (Rubrique Nouveaux arrivants) pour des précisions sur l'IFCR (indemnité déménagement).

Liste des principales sociétés de déménagement :

***Biard Déménagements DIM***

37 r Jardins 97615 Pamandzi - 09 69 32 40 30

***Demeco A.T.Océan Indien Mayotte Agent***

CC Maharajah r de l'Archipel ZI de Kawéni - 97600 Mamoudzou - 0269 617 474

***Demeco Cheung Déménagement Mayotte Agt***

***Général*** ZI Kawéni ZI NEL 97600 Mamoudzou - 02 69 63 32 35 mobile : 06 39 00 59 82

***Tropic Déménagement***

37 Jardins 97615 PAMANDZI - 02 69 60 44 41

***AGS Déménagement***

ZI Neil Parcelle N3 Kawéni BP 214 97600 Mamoudzou 02 69 61 17 17

***Déménagement De L'archipel***

2 r Hôtel De Ville 97615 Dzaoudzi - 02 69 60 22 75

***Mayotte Déménagement***

37 Zi Kawéni 97600 Mamoudzou - 02 69 61 38 38

***Mayotte Transit***

97600 Mamoudzou - 02 69 61 09 77

***Planetrans Mayotte Mtsapere***

1 Mahaba 97600 Mamoudzou - 02 69 64 63 49



## Douanes

Située en dehors du territoire douanier de l'Union européenne, Mayotte est considérée, tant sur le plan douanier que fiscal, comme territoire d'exportation par rapport à la métropole, aux DOM, et aux autres Etats membres de l'Union européenne. Attention aux taxes d'entrée, se renseigner.

Toutes les informations sur le site de la direction des douanes / <http://www.douane.gouv.fr>

## Animaux domestiques

L'importation d'animaux carnivores domestiques dans les départements d'Outre-mer est soumise à quelques précautions sanitaires.

L'animal devra impérativement être identifiable par tatouage ou puce électronique.

Un certificat international de bonne santé établi par un vétérinaire datant de la semaine précédant le départ vous sera demandé par la compagnie aérienne ; A l'arrivée, pour vos chiens et chats, un entretien dans le hall de l'aéroport aura lieu avec les services vétérinaires, qui compléteront un formulaire d'entrée.

## Activités sportives et culturelles

**Livres** : La presse nationale est disponible dans certaines librairies et rayons de supermarché (Jumbo). La presse locale (hebdomadaire MAYOTTE HEBDO, le journal satirique UPANGA, le journal Télé BANGA) est diffusée plus largement et est présente dans presque toutes les épiceries. Beaucoup de sites internet regroupent des articles d'actualité. Une grande librairie est ouverte place mariage à Mamoudzou. Une autre existe à Passamainty.

**Cinéma** : un seul à Mamoudzou et quelques projections en plein air (Ciné Brousse), Musique : des concerts ou soirées régulièrement à Mamoudzou et ailleurs dans l'île. Des spectacles traditionnels sont aussi fréquemment organisés. Une école de musique existe à Mamoudzou.

Le patrimoine naturel terrestre et maritime de Mayotte est exceptionnel et permet de réaliser de nombreux sports de plein air.

## Listes des activités sportives possibles à Mayotte :

**Golf** : club des Ylang à Combani.

**Equitation** : club équestre du Lagon à Dombéni

**Escalade** : nombreux reliefs – association Mayotte Escalade.

**Randonnées** : nombreux sentiers – club des naturalistes

**Baignades, plages** : 166 plages à

Mayotte...Pensez à vos palmes, masque et tuba!

**VTT** : sur les chemins de randonnées ou routes.

**Sorties en mer** : location de bateau à partir de Mamoudzou.

**Plongée sous-marine** : nombreux clubs

**Safaris marin observation des dauphins et baleines** : départ de plusieurs points de l'île suivant la société choisie.

**Kayak** : club à Passamainty et à Sakouli.

**Kit surf ou voile** : de toutes les plages de l'île. Club de voile à M'Zouasia.

**Pêche sportive.**

**Plaisance** : port (sur corps mort) à Dzaoudzi, à Mamoudzou et en baie de Bouéni (au Sud).

**ULM** : survol de l'île avec « Les Passagers du Vent » à partir de l'aérodrome de Petite Terre)

## Automobiles

A moins d'habiter à Mamoudzou ou en Petite Terre, un véhicule semble indispensable. Circuler en taxi brousse est possible mais aléatoire pour un trajet quotidien domicile/établissement scolaire. Les routes sont globalement en bon état (réseau principal - partie Mamoudzou/Chirongui) mais attention, le réseau secondaire est bien plus dégradé (nombreux trous). Il faut donc un véhicule robuste et en bon état. La chaleur est plus supportable avec une voiture climatisée !

Acheter un véhicule d'occasion est la solution adoptée par bien des collègues puisqu'il y a un fort marché en raison des fins de contrats des fonctionnaires (santé, gendarmerie ou police, enseignants). Les prix sont plus élevés qu'en métropole. L'assurance coûte à peu près comme en métropole avec différentes options. Voir paragraphe « assurances ».

## Achat / location d'une voiture :

### Véhicules neufs

**MMC (Ford, Toyota et Suzuki)** 02 69 61

17 81 **RAJAUTO** 02 69 63 63 03

**SMCI (Peugeot, Citroën, BMW, Opel, Chevrolet)** 02 69

61 12 12 **SOMIVA RENAULT (Renault, Dacia)** 02 69 61

06 44 **ZOOM** 02 69 61 40 12

### Véhicules d'Occasions

**Equip'Autos** 02 69 630 630

**Garcia Occasions** 02 69 62 76 27

### Location véhicules

**BUDGET** Aéroport 02 69 64 80 45, Kawéni 0269616616

**EUROPCAR** Aéroport 0269614260, Kawéni 02 69 61 72 72

**TROPIK LOCATION** M'Tsapéré 02 69 61 11 71

**GARCIA LOCATION** Kawéni 02 69 62 76 27

**JUMBO Location** Aéroport 02 69 60 22 11

# Réussir sa mutation dans le département

La circulaire du mouvement intra académique est publiée.

Référence du texte :

.....

Il convient de la consulter attentivement.

Aussi consulter impérativement les modalités (dates et procédures) se trouvant sur le serveur SIAM.

**Le SE UNSA peut vous aider dans votre demande de mutation et suivre l'intégralité de votre dossier.**

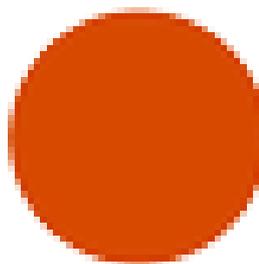
Retrouvez cette circulaire en intégralité sur le site du Se-Unsa Mayotte dans la rubrique : **Mutations intra.**

## Quelques conseils :

**N'attendez pas la date limite pour saisir vos vœux, quitte à les modifier avant la fermeture du serveur.**

**Ne pas se focaliser sur les postes affichés vacants. Des collègues déjà en poste à Mayotte qui vont muter en « pur intra » vont libérer des postes qui ne peuvent pas pour l'instant apparaître vacants !**

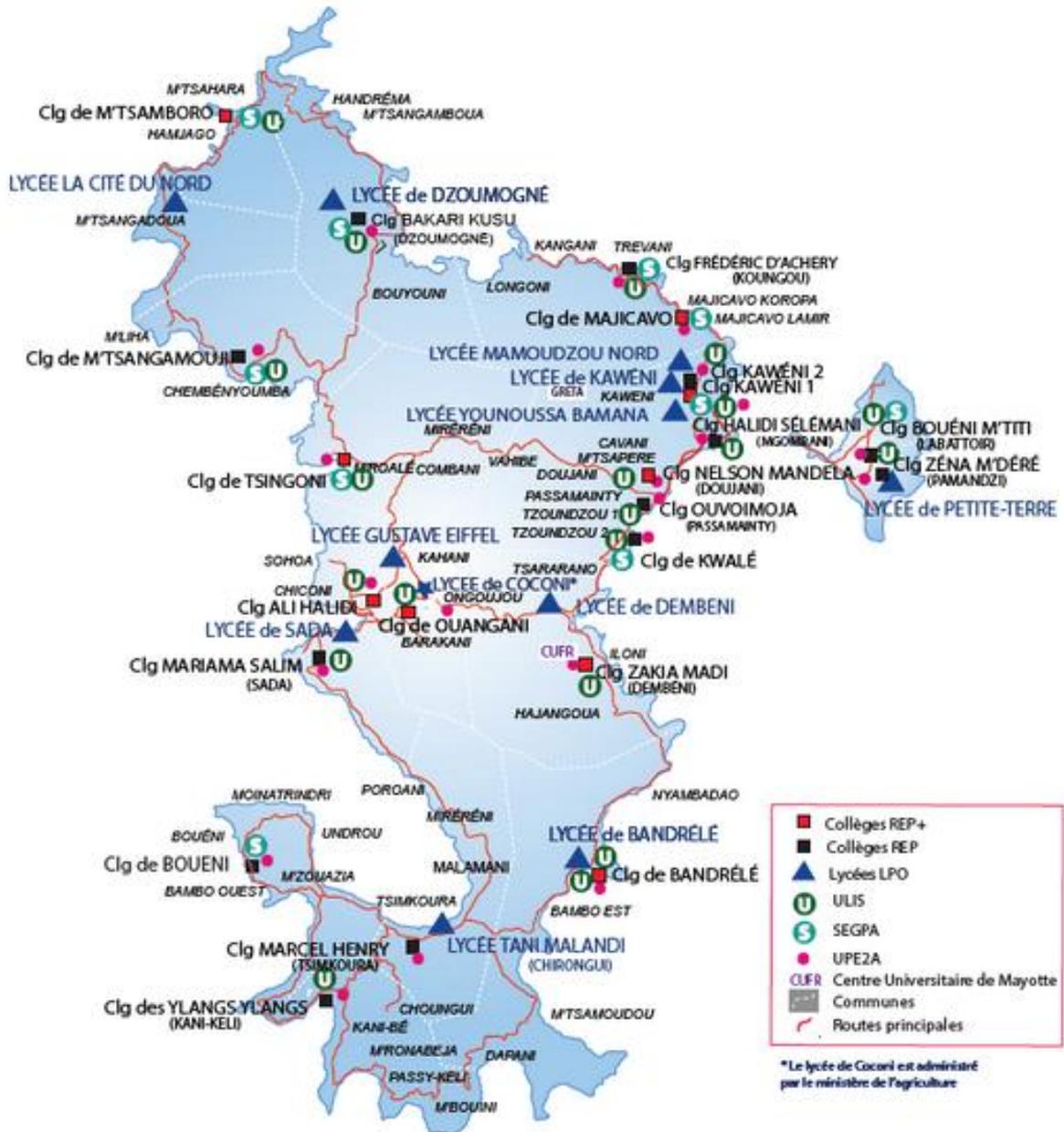
**Tous les collègues sont classés en REP dont sont en REP+. Pour plus d'informations, consulter l'annexe du mouvement intra académique de Mayotte. Elargir ses vœux pour éviter d'être traité en extension. Contacter les secrétaires des branches pour toute autre précision !**



# La liste des établissements :



## PÔLE SECOND DEGRÉ 2019-2020 Établissements du 2nd degré et du supérieur



Carte provenant du site académique du rectorat de Mayotte (adresse ci-dessous)

<http://www.ac-mayotte.fr/index.php/etablissements/les-etablissements/lycee/liste-des-lycees/29-carte-des-etablissements-du-2nd-degre>

# **Statut, rémunération et mobilité**

## **Pour les Titulaires :**

**Les fonctionnaires sont mutés à Mayotte à titre définitif.**

**Ils pourront demander un retour sur leur académie d'origine lorsqu'ils le souhaiteront.**

**Pour les collègues sans CIMM à Mayotte, ils bénéficient de l'Indemnité de Suggestion Géographique de 20 mois de salaire brut sur les 4 premières années majorée de 10% pour le conjoint et 5% par enfant à charge, due par le Vice Rectorat de Mayotte. (en faire la demande en arrivant) Indexation de 40% de droit**

**Abattement fiscal de 40%**

## **Pour les Contractuels :**

**Indexation de 40% de droit**

**Abattement fiscal de 40%**

## **Pour les Collègues du 1er Degré :**

**Mayotte devenu département à la date du 31 mars 2011 est ouvert pour la première fois au mouvement interdépartemental depuis 2014 comme n'importe quel département métropolitain ou de DOM.**

**Cependant, afin de préserver son attractivité, le département de Mayotte détient une dérogation aux règles des permutations: un retour assuré dans le département d'origine. Cette disposition dérogatoire sera ainsi reconduite à chaque rédaction de la circulaire du mouvement du 1er degré, comme du 2nd degré. C'est un engagement des services de la DGRH du Ministère de l'Education Nationale, au delà de toute configuration politique après les élections présidentielles.**